

**E. PHILIPPE ANNONCE UNE LOI DE PROGRAMMATION AUTONOMIE :
L'AD-PA ATTEND DES MESURES IMMEDIATES**

Hier, à la sortie du séminaire gouvernemental, E. PHILIPPE a confirmé que la loi relative à l'autonomie sera présentée au Parlement à l'automne.

Si l'AD-PA regrette que le terme dévalorisant de « dépendance » soit de nouveau employé, elle considère comme approprié le recours à une loi de programmation.

En effet, le secteur de l'aide à l'autonomie, à domicile comme en établissement, a besoin d'une réforme structurelle d'ampleur qui passe, notamment, par la création d'une prestation autonomie solidaire. Dans ce cadre, il est de bon aloi de prévoir une loi ambitieuse avec des objectifs programmés et chiffrés.

Pour autant, l'AD-PA rappelle l'urgence d'engager des mesures à très court terme, notamment en créant au plus vite deux postes supplémentaires dans chaque établissement et service à domicile, ce qui équivaut à 40 000 emplois.

Pour atteindre cet objectif, l'AD-PA attend d'A. BUZYN qu'elle lance les travaux annoncés sur les métiers, pour apporter l'enveloppe budgétaire et les évolutions réglementaires nécessaires à la création de ces emplois dès 2019.

Enfin, l'AD-PA attend que l'Etat se saisisse de cette question dans le cadre du PLFSS 2020 en revalorisant de façon substantielle les crédits accordés au secteur de l'aide aux personnes âgées.

Pour tout contact
Pascal CHAMPVERT
Romain GIZOLME
Tel : 01 55 12 17 29

Suivez toute l'actualité de l'AD-PA sur les réseaux sociaux :



@AssociationADPA

<https://www.facebook.com/pages/AD-PA/167671096759669>

<http://ad-pa.blogspot.fr/>

L'AD-PA regroupe au plan national les directeurs de services à domicile, de coordinations et d'établissements pour personnes âgées